

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL D'EXPLOITATION  
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
MERCREDI 30 SEPTEMBRE**

**Etaient présents :**

**Elus :** M André Viola, Mme Estelle Vilesy, Mme Pascale Rastouil, Mme Dominique Fromilhague, M Michel Pujol, M José Froment, M Loïc Albert, Mme Hélène Marty, M Aurélien Passemar

**Collège des socio-professionnels :** M Michel Kubler, Mme Rebecca Gregory, Mme Delphine Serres de la Roussière, M Gilles Tanneau, Mme Nadine Vialaret.

**CCPLM :** M Stéphan Aribaud, Mme Sandra Gibellini, Mme Sophie Chasseriaud

**Absents :** M Hervé Viola

**Excusés :** M Tanguy Lagasse

Le président introduit cette première réunion d'installation du Conseil d'Exploitation du mandat 2020-2026 et laisse la parole à Mme Estelle Vilesy, vice-présidente déléguée de la CCPLM en charge du Tourisme.

Mme Vilesy remercie l'ensemble des membres présents et plus particulièrement la mairie de Fanjeaux, qui accueille cette réunion dans ses locaux. Mme Vilesy poursuit cette séance d'installation par quelques rappels, sur la gouvernance et le fonctionnement du service et du conseil d'exploitation, avant de résumer les actions mises en place au cours du précédent mandat pour introduire ensuite les grands axes du mandat à venir, puis inviter les membres présents à effectuer un tour de table.

1) Gouvernance de l'OTI

Les statut et mode de gestion de l'OTI lui confèrent aujourd'hui une nature juridique de droit public. Il a été constitué sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, en charge de l'exploitation d'un Service Public Administratif (SPA), et créée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) territorialement compétent : la CCPLM. Son représentant légal est donc le président de la CCPLM, M André Viola, et son budget est un budget annexe du budget principal de la CCPLM.

Mme Estelle Vilesy est Vice-Présidente déléguée au Tourisme pour la CCPLM, et anime et coordonne le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme. Celui-ci est en charge de débattre et proposer des actions en lien avec les missions de l'OTI. Ces propositions sont ensuite transmises et discutées en bureau, puis délibérées en Conseil Communautaire.

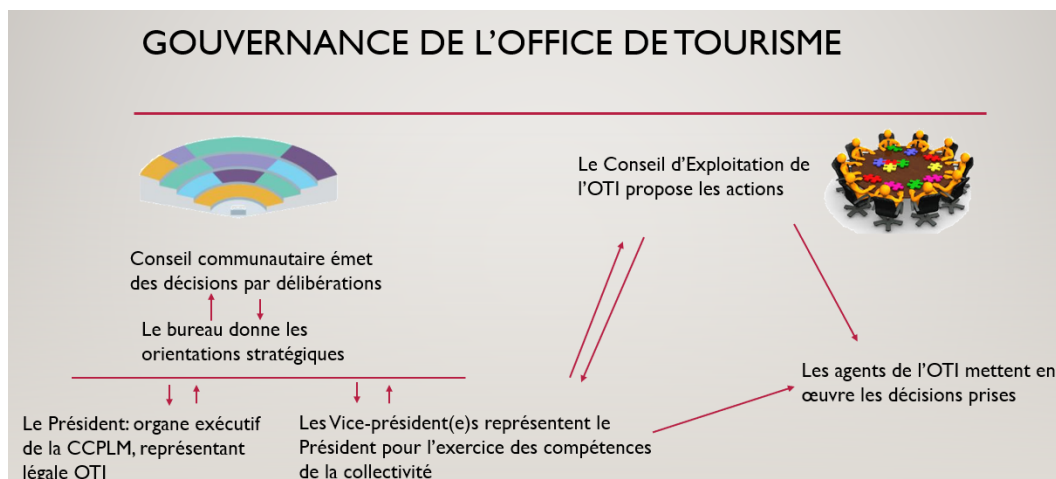
Dans le respect de la réglementation en vigueur, le conseil d'exploitation se compose de 15 membres, répartis en 2 collèges :

- Le collège des socio-professionnels, 7 membres nommés par arrêté du 20 juillet 2020
- Le collège des élus, 8 membres (dont la vice-présidence), désignés par délibération du 09 juillet 2020

Mme Vilesy rappelle qu'une régie en charge d'un SPA se doit de réunir une majorité de membres élus au sein de son instance de gouvernance. La CCPLM a cependant fait le choix d'intégrer au maximum des socio-professionnels au sein du conseil d'exploitation : 7 membres professionnels pour 8 élus.

Le conseil d'exploitation est désigné pour la durée du mandat et se réunit sur proposition et ordre du jour de la vice-présidence déléguée au Tourisme, à un rythme minimal d'une réunion par trimestre. Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être sollicitées pour participer aux réunions dans le cadre des actions et/ou projets menés par l'OTI. Des groupes de travail pourront être constitués pour mener une action et/ou projet.

Cf ci-dessous schéma fonctionnel :



## 2) Le fonctionnement du service

Mme Vilespy rappelle les missions dévolues à l'OTI, comme suit :

- Accueil, information des touristes
- Promotion de l'offre touristique et du territoire communautaire
- Coordination des prestataires, communes et partenaires institutionnels du développement touristique
- Animations locales et produits touristiques
- Mise en œuvre du schéma intercommunal des itinéraires de randonnée

Les moyens humains du service : 3 équivalents Temps Plein

- M Lucas Szymanski, conseiller en séjour référent Promotion et Prestataires
- Mme Sandra Gibellini, conseiller en séjour référente Pleine Nature et Boutique
- Mme Chasseriaud Sophie, directrice

Mme Vilespy rappelle le montant du budget prévisionnel 2020 (Budget Annexe) : 197 210€, avant de céder la parole à Sophie Chasseriaud pour un rappel des différents services proposés par l'OTI en fonction des différents publics. Sophie Chasseriaud précise que l'OTI accueille deux grands types de public : touristes, excursionnistes pour une part et prestataires, partenaires pour une autre, à proportion respective de 68% et 32%.

Les services à destination du grand public sont les suivants :

- Plages horaires d'ouverture spécifiques au public : en saison (juillet-août), du lundi au dimanche, 10h/13h00 et 14h30/18h30 et en basse saison du lundi au vendredi 10h/12h et 14h/17h
- Documentation générale et spécialisée à disposition ou sur demande
- Connexion wifi et ordinateur en accès libre pour consulter librement l'offre touristique locale
- Boutique de produits locaux et spécifiques
- Visites commentées / guidées groupes constitués (sur demande) ou individuels regroupés (en saison)
- Animations, produits touristiques (exemples : marchés nocturnes, rallyes-caching)
- Outils d'information numérique : sites web et application mobile, réseaux sociaux, supports print

Les services à destination des professionnels touristiques locaux :

- Référencement et mise à jour des offres sur différents sites web via le Système d'Information Touristique (SIT) Tourinsoft fourni par l'Agence de Développement Touristique de l'Aude (1200 fiches renseignées et mises à jour)
- Alimentation d'un groupe facebook dédié aux acteurs du tourisme local
- Newsletter semestrielle, documentation
- Mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs du tourisme local: prestataires et communes (en cours de développement) incluant informations réglementaires...
- Labellisation Accueil Vélo sur délégation de l'Agence de Développement Touristique de l'Aude

## 3) Résumé du précédent mandat

Sophie Chasseriaud poursuit la présentation des services par celle des outils de promotion mis en place au cours du précédent mandat :

- Supports print : Agenda de l'été, Carnet de Découvertes
- Boutique : produits locaux, cartes postales, topo-guides, guides du routard, bourses du pèlerin, ouvrages spécialisés et produits enfants, etc...
- Supports numériques : application mobile gratuite Au Cœur des Collines Cathares, Plateformes Pinterest, Instagram, Facebook, site internet [www.collinescathares.com](http://www.collinescathares.com)

On revient sur les principales fonctionnalités du nouveau site internet de l'OTI : le bloc découvertes reflète le positionnement du site internet et du territoire (il contient un bloc présentant les personnalités qui font découvrir les sites et lieux, des Expériences à vivre avec des contenus plus vivants dits « expérientiels », un bloc présentant les producteurs locaux, puis les villages pittoresques du périmètre ainsi que les paysages préservés), le bloc agenda fait remonter les animations communiquées à l'OTI sur le territoire. Mme Vilespy précise que ce positionnement a été défini à la suite d'une étude menée par l'OTI en croisant différentes données, notamment l'utilisation de mots clefs dans les recherches Google, l'analyse de 36 sites web de professionnels toutes activités confondues présents sur le territoire...

Mme Vilespy reprend ensuite la parole pour présenter la suite des opérations précédemment menées par l'OTI. En tant que membre du précédent Conseil d'Exploitation, elle remercie le précédent vice-président M Robert Lignères pour le travail mené, dans le prolongement duquel elle souhaite placer la future mandature, tout en apportant des améliorations et nouveautés.

Mme Vilespy liste les actions réalisées comme suit :

- Structuration de l'offre de randonnée : mise en œuvre du Schéma Intercommunal des Itinéraires de Randonnée:
  - *Les sentiers d'interprétation* : Sentier historique de Laurac-le-Grand, Sentier botanique de Montréal, Sentier géologique des Crêtes à Hounoux, Sentier des Orchidées [Finalisés] / Sentier des dédales du temps à Villasavary, Sentier du dessin et des chapelles romanes à Cazalrenoux-Génerville, Sentier des Métiers d'Antan à Plavilla, Sentier des Industries Oubliées à Cenne-Monestiés [En cours de conception].
  - *Itinéraires à thème* : Chemin de Dominique, La Hille-Mt-Carrière, Paysages et vignobles en Bas Razès, Petit Saint-Christol.
  - *Espace VTT* : 6 boucles de difficultés variées, jonctions Nord-Sud (Espaces VTT Aude en Pyrénées + Aragon)
  - *Grands itinéraires (coordination du groupement de commandes avec la CCCLA)*: Collines du Vent et Tour de Lauragais
  - Aménagement de l'Hers Vif
  
- Implantation de parcours du Patrimoine :
  - Première vague (2013) : Bram, Cazalrenoux, Fonters du Razès, Gaja-la-Selve, Laurac, Orsans, Pexiora, Saint Julien de Briola, Villepinte, Génerville, La Force, La Cassaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint Gaudéric, Villesisclé, Fanjeaux, Villasavary.
  - Dernière vague (2016) : Montréal, Belpech, Ferran, Fenouillet du Razès, Pécharic-et-le-Py.
  - Mise en tourisme Parcours Fanjeaux cité du Pays Cathare (2019)

Mme Vilespy indique qu'une commune a fait part de son intérêt pour une relance de la démarche d'équipement en signalétique du Patrimoine et pose la question au Conseil sur d'éventuelles autres volontaires. Le président indique que plusieurs communes à ce jour n'ont pas été équipées. Mme Rastouil précise que le volume des panneaux à concevoir, réaliser et poser, conditionne les tarifs proposés par l'entreprise qui serait retenue pour l'opération. En d'autres termes, plus de communes s'inséreront dans la démarche plus les tarifs seraient susceptibles d'être abaissés. Mme Vilespy indique qu'une démarche sera effectuée pour recenser le nombre de communes volontaires pour entrer dans la démarche.

#### 4) Les grands axes du mandat à venir

Mme Vilespy propose ensuite quelques grands axes de travail pour la mandature qui débute. Elle propose ainsi aux membres du Conseil de réfléchir aux axes suivants :

- Améliorer la diffusion de l'information dans et hors les murs de l'OTI (ex : organisation d'accueils mobiles à divers points du territoire, réfléchir ensuite au positionnement de bureaux d'accueil fixes avec du personnel formé, de bornes d'informations numérique ou signalétique)
- Accompagner la qualification de l'offre (ex : proposer des cafés des pros sur des thèmes spécifiques, accompagner les labellisations de communes ou d'hébergements)
- Promouvoir un tourisme durable (ex : proposer des paniers d'accueil du terroir, poursuivre la mise en œuvre de notre schéma des itinéraires de randonnée et la structuration d'une offre pleine nature, notamment avec la mise en place des voies vertes dont les travaux d'aménagement sont en cours).

Le président intervient pour évoquer l'avancée des travaux d'aménagement des Voies Vertes Bram-Lavelanet puis Canal du Midi. Concernant Bram-Lavelanet, destinée à relier le Canal du Midi à Bram au site de Montségur dans les Pyrénées, l'avancée des travaux étant plus rapide qu'espérée, les travaux pourraient être finalisés en mars 2022. Une démarche est prévue prochainement en vue d'harmoniser la signalétique entre les communautés de communes du linéaire, à savoir : la Haute Vallée et celle de Mirepoix.

#### 5) Tour de table et questions diverses

Mme Vilespy invite les membres présents du Conseil à se présenter et à partager ses réflexions et idées quant aux grands axes de travail à venir.

M Kubler, propriétaire du gîte Les Prés de l'Amourier : un travail est à poursuivre sur la communication vers l'extérieur. Le gîte est approvisionné en produits locaux pour les hôtes via une liste de commande fournie par les propriétaires. La démarche de travail en réseau et d'entraide entre les socio-professionnels est capitale pour valoriser le territoire et faire rester les touristes sur le territoire. Hélène Marty, adjointe au maire de Montréal : les grands axes proposés sont intéressants. Le travail de promotion du territoire vers l'extérieur est à accentuer pour le faire connaître.

Michel Pujol, adjoint au maire de Brézilhac : présente Brézilhac, positionné le long du GR78, et qui dispose de gîtes. M Pujol indique qu'un événement organisé par le maire de Brézilhac rassemblant plus de 130 cavaliers ne peut être accueilli sur le territoire intercommunal faute de structures adaptées. L'événement est donc organisé à Routier plutôt que sur le périmètre intercommunal, ce qui est dommage, car génère potentiellement de la consommation d'hébergement, etc... Béatification en cours d'un personnage historique originaire de Brézilhac à valoriser...

Aurélien Passemar, maire de Fanjeaux : effectue un retour positif sur le travail effectué, et indique qu'un travail sur les mobilités durables serait profitable au secteur touristique.

Rebecca Grégory, propriétaire du Château de la Commanderie : précise que la participation à l'équipement en signalétique du Patrimoine doit être décidée en Conseil municipal, et ne constitue pas toujours une priorité pour les communes. Effectue un retour positif sur le travail précédemment accompli en indiquant que la communication doit rester une priorité de l'OTI pour valoriser encore plus les atouts du territoire.

Dominique Fromilhague, maire de Ferran : évoque le café associatif de la commune et les hébergements présents, à valoriser dans le cadre de l'aménagement de la Voie Verte. Elle évoque plusieurs idées en lien avec la volonté d'attirer un public familial, notamment en termes d'animations : visites théâtralisées, découvertes botaniques, labyrinthes éphémères...

Pascale Rastouil, adjointe au maire de Bram : indique adhérer aux futurs grands axes de travail, et précise qu'un travail est en cours en vue de labelliser la commune de Bram comme Ville étape, étape à franchir grâce à l'aménagement d'une aire de camping-car.

Loïc Albert, adjoint au maire de Saint Julien de Briola : indique vouloir s'insérer dans les grands axes de travail et fournira des idées, notamment pour valoriser les circuits-courts...

José Froment, maire de Cenne-Monestiés : présente la commune de Cenne-Monestiés, où de nombreuses associations produisent une programmation de qualité, qui permet de rénover les anciennes friches industrielles de la commune.

Gilles Tanneau, président du Comité de Randonnée Pédestre de l'Aude : le territoire est doté de nombreux atouts, GR78, Canal du Midi, futures Voies Vertes, qu'il s'agit de mettre en valeur en poursuivant les actions entreprises par l'OTI. La portion GR78 de l'Hérault a été inscrite et homologuée dernièrement GR. Des sacs de supermarché pourraient être proposées à l'image du territoire.

Nadine Vialaret, propriétaire du camping des Brugues : indique que les démarches entreprises par l'OTI nécessitent beaucoup de temps pour aboutir, et précise avoir eu des retombées négatives de la part de touristes sur la portion du Canal du Midi entre Castelnaudary et Bram.

Le président intervient pour préciser que le gestionnaire de la voie de halage est toujours VNF. Cependant, en vue de l'aménagement de la Voie Verte du Canal du Midi, les travaux ont débuté dans l'Hérault et se feront par tronçons de 15 km. En parallèle, une négociation est actuellement en cours en vue de permettre des travaux d'amélioration de la circulation le long du canal côté Audois.

Delphine Serres de la Roussière, propriétaire du Domaine Les Cèdres de Robert : indique avoir reçu au domaine beaucoup de français, belges et suisses allemands. Présente également la multitude d'offre de randonnée pédestre et VTT présente à Villasavary.

En question diverse, l'OTI indique avoir reçu une demande d'ajout de page dédiée sur le site de l'OTI pour l'association des Amis des Essarts. L'OTI s'étant engagé à poser la question de l'opportunité d'ajouter une page dédiée à une association aux membres du Conseil, on montre la page dédiée actuellement à la promotion de l'espace, inclus dans la page de l'espace Arts et Cultures des Essarts en comparant avec un lieu similaire : l'espace Gramont.

A l'unanimité, les membres du Conseil se prononcent contre l'ajout d'une page spécifique dédiée sur le site de l'OTI pour les raisons suivantes :

- La création de cette page génèrerait un précédent et ouvrirait la porte à des demandes de la part d'autres associations du périmètre intercommunal (plus de 260 répertoriées à l'OTI)
- Le renvoi vers le site et la page facebook qui font la promotion de l'association et de sa programmation suffisent pour informer le visiteur du site OTI
- La mise à jour régulière qu'occasionnerait la création de cette page serait trop fastidieuse à long terme, et engendrerait potentiellement des erreurs
- Le bloc agenda du site permet de remplir les besoins en promotion événementielle pour l'ensemble des événements du territoire via une syndication Tourinsoft à égalité entre l'ensemble des associations, sous réserve que les éléments soient communiqués à l'OTI en temps voulu

Pour conclure la réunion, Mme Vilespsy précise qu'un doodle permettra de fixer une date ultérieurement pour le prochain CE et propose un verre de l'amitié à ceux qui peuvent rester, dans le respect dans conditions sanitaires en vigueur.